COMMUNE DE PORNICHET

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2026

Sommaire :

L'environnement général. 2

I. Un projet de loi de finances 2027 demandant un effort financier conséquent aux collectivités territoriales 2

A. Une situation budgétaire sous tension 2

B. Une progression des dotations apparente à relativiser 3

C. La création d'une nouvelle contribution : la Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire (CPEB) 3

D. Un FCTVA largement amputé 4

II. Des partenariats locaux au service du développement du territoire. 4

A. Des liens privilégiés avec Saint-Nazaire Agglomération. 4

B. Les relations financières avec les autres partenaires publics. 6

Les perspectives budgétaires et financières 7

I. La mise en œuvre du programme approuvé par les pornichétins. 7

A. Préserver le cadre de vie, réussir la transition écologique et développer les mobilités. 7

B. Faciliter l'accès au logement, renforcer les solidarités et garantir la sécurité des habitants. 8

C. Moderniser les équipements publics et renforcer l'attractivité économique, balnéaire, sportive et culturelle de Pornichet. 9

D. Conserver une gestion saine, responsable et rigoureuse de la municipalité. 9

E. Les grands projets suivis en autorisation de programme. 10

II. Les ressources fiscales. 10

A. Le maintien des taux des impôts locaux. 10

B. Les autres recettes fiscales. 12

III. Les dépenses de fonctionnement. 13

A. Des charges à caractère général en cohérence avec les choix de la ville. 13

B. Une progression de la masse salariale principalement imputable aux décisions nationales. 13

C. La commune soutient les associations et les services publics. 15

Les grands équilibres 17

I. Une épargne brute solide malgré un contexte contraint. 17

II. Un niveau d'endettement contenu. 18

L'environnement général.

I. Un projet de loi de finances 2027 demandant un effort financier conséquent aux collectivités territoriales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 a été présenté en Conseil des ministres le 1er octobre 2026. Alors que le déficit prévisionnel 2026 a été réévalué à 5,4 % du PIB, le PLF 2027 contient des mesures de redressement des finances publiques à hauteur de 43 Mds d'euros. Avec les mesures antérieures, l'effort global sur 2027 serait d'environ 54 Mds d'euros, ce qui permettrait de porter le déficit public à 5 % du PIB à fin 2027. Comme les années précédentes, les collectivités territoriales seront de nouveau mises à contribution et supporteront un effort estimé à plus de 5 milliards d'euros.

A. Une situation budgétaire sous tension

Les grands indicateurs économiques des finances publiques affichent toujours des niveaux inquiétants[1] :

Ensemble des administrations publiques	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Déficit public	-5,40%	-5,80%	-5,10%	-5,40%	-5,00%
Dette publique	110%	113%	116%	119%	122%
Evolution des dépenses publiques	3,70%	3,50%	1,60%	0,70%	0,60%

Les collectivités locales (APUL) sont souvent citées comme occupant une place importante dans cette situation. Or les dernières données disponibles permettent de relativiser leur rôle[1] :

	2023	**2024**	**2025**
Dette publique	3 103 Mds	3 306 Mds	3 461 Mds
Dont celle des APUL	248 Mds	263 Mds	276 Mds
Soit en %	8,00%	7,94%	7,97%

Déficit public	-152 Mds	-169 Mds	-153 Mds
Dont celui des APUL	-10 Mds	-18 Mds	-16 Mds
Soit en %	6,52%	10,53%	10,23%

Le taux de croissance attendu pour 2027 est de 1,00 % (0,50 % estimé sur 2026) alors que l'inflation 2027 est anticipée à hauteur de 1,70 % (2,10 % en 2026).
Les taux d'intérêts d'Etat (OAT 10 ans) affichent désormais un niveau très élevé avec 5 % (octobre 2026).

C'est dans ce contexte que le PLF 2027 contient un certain nombre de mesures de nature à impacter les finances des collectivités territoriales. Ces dispositions devraient toutefois évoluer lors des débats parlementaires. Le BP 2027 tiendra compte de ces éventuelles modifications.

[1] Sources : INSEE et PLF 2027

B. Une progression des dotations apparente à relativiser

La DGF est composée de plusieurs enveloppes comme la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) ou la dotation d'intercommunalité (DI).

Comme les années précédentes, le PLF 2027 va faire évoluer les sous-enveloppes de la façon suivante :

- + 150 M€ pour la DSR,
- + 140 M€ pour la DSU.

Le montant de la DGF pour 2027 sera de 27,54 Md€.
Ces progressions devraient notamment être financées par le redéploiement de la dotation forfaitaire des communes.
Cela aura logiquement pour conséquence d'amputer la DF de la commune de Pornichet. D'un montant de 554 K€ en 2025, elle est passée à 316 K€ en 2026. Une baisse de 30 % a été anticipée pour 2027 et 2028 générant respectivement une recette attendue de 221 K€ et 155 K€.
En 2013 la dotation forfaitaire s'élevait à 2 618 K€.

Le "fonds vert" est affiché en hausse par rapport à 2026 pour atteindre 1 milliard d'euros. Pour autant, 200 millions financeraient la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État, ce qui viendrait affecter les crédits destinés aux collectivités territoriales.
La commune de Pornichet sera vigilante dans les différents appels à projets pour solliciter des financements en lien avec la transition énergétique. La commune de Pornichet a par exemple obtenu 272 K€ de subvention pour la mutation du système de desserte énergétique du groupe scolaire du Pouligou, 108 K€ au titre des maires bâtisseurs et 90 K€ pour l'aménagement des cours d'école.

C. La création d'une nouvelle contribution : la Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire (CPEB)

Après le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) instauré en loi de finances initiale 2025 qui a fait peser une dépense de 284 K€ au budget de Pornichet, le gouvernement propose une nouvelle contribution pour 2027 : la Contribution Progressive à l'Effort Budgétaire (CPEB).
L'article 37 du PLF 2027 qui crée ce dispositif vise à faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Son rendement est estimé à 2,5 milliards d'euros, prélevés principalement sur les communes, les EPCI et les départements, selon leur niveau de richesse apprécié à partir d'un indice combinant notamment le potentiel financier par habitant (75 %) et le revenu des habitants (25 %). Le mécanisme repose sur une logique de progressivité : les collectivités les plus favorisées supportent un taux de prélèvement plus élevé, pouvant atteindre jusqu'à 3 % des recettes[2] de fonctionnement pour les communes les plus riches.
Pour Pornichet, le montant de la contribution serait de 521 K€ (taux de 2 %).
Contrairement au DILICO, ce prélèvement, prévu à ce jour que pour 2027, n'a pas vocation à être remboursé, partiellement ou totalement, aux contributeurs.

Le PLF 2027 prévoit également que le remboursement du DILICO prévu initialement sur 3 ans le sera finalement sur 6 ans.

[2] Recettes réelles de fonctionnement minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnels facturées dans le cadre d'une mutualisation de services entre l'EPCI et ses communes membres, telles que constatées dans le CFU afférent à l'antépénultième exercice

D. Un FCTVA largement amputé

Pour rappel, les collectivités territoriales ne sont pas assujetties à la TVA (à l'exception des SPIC). Elles supportent donc la TVA sur leurs dépenses et ne la récupèrent pas par la voie fiscale. Toutefois, il existe un dispositif qui permet de récupérer une partie de la TVA payée, il s'agit du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Il s'agit d'une récupération partielle qui se fait en n+1 sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement et sur la base d'un taux de 16,404 % des dépenses TTC.

L'article 35 du PLF pour 2027 prévoit de réduire le taux de compensation de 16,404 % à 11,404 % pour la plupart des dépenses d'investissement des collectivités territoriales. Les dépenses liées à la transition écologique et les dépenses d'aménagement du territoire concernant la voirie continueraient à bénéficier du taux de 16,404 %.
Pour autant, ces dépenses ne sont pas clairement et précisément listées.
Le manque à gagner est difficile à estimer. En prenant l'hypothèse d'un taux moyen de 13,904 %, il serait d'environ 600 K€ sur la période 2027/2028

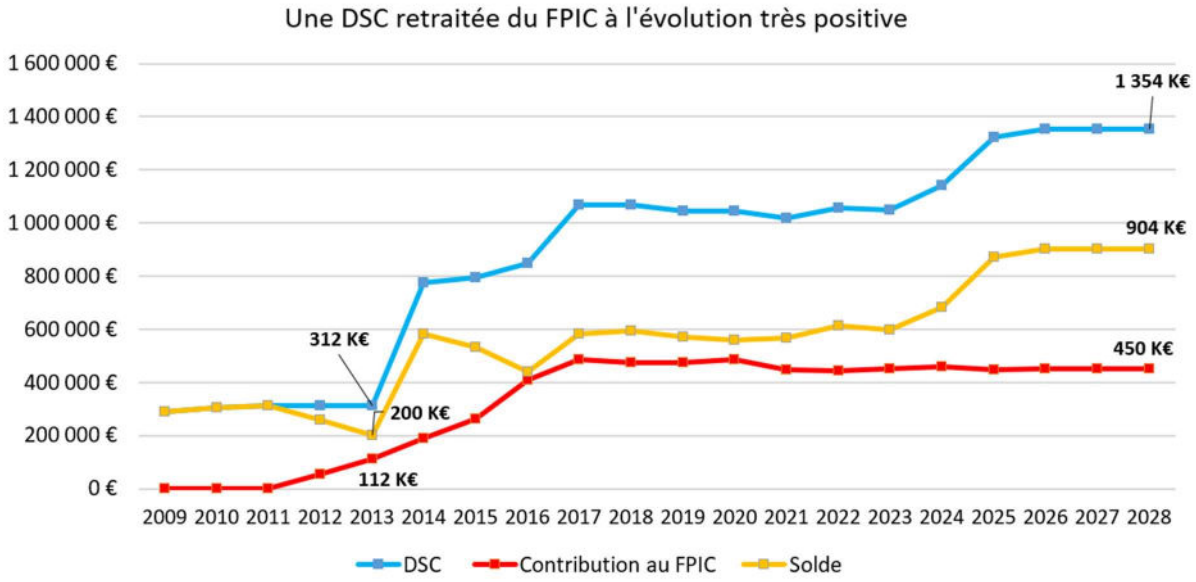
II. Des partenariats locaux au service du développement du territoire.

A. Des liens privilégiés avec Saint-Nazaire Agglomération.

Si les relations avec Saint-Nazaire Agglomération se fondent sur un projet d'agglomération qui fixe les ambitions communes du territoire, les liens financiers occupent une place importante, avec notamment la dotation de solidarité communautaire dont le montant a plus que quadruplé depuis 2013. L'attribution de compensation (AC), quant à elle, évolue en fonction des compétences transférées et des charges qui y sont associées. La baisse importante de l'AC est à rapprocher au transfert de la compétence « contribution financière au SDIS », effectif en année pleine en 2020 (- 511 K€).
En 2024, il s'agit de l'impact du transfert de compétence d'action sociale d'intérêt communautaire (- 13 K€).

	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
2013	1 328 802 €	312 416 €
2020	687 742 €	1 044 253 €
2021	695 342 €	1 016 437 €
2022	693 485 €	1 055 422 €
2023	693 485 €	1 047 938 €
2024	680 671 €	1 142 520 €
2025	680 671 €	1 321 302 €
2026	680 671 €	1 353 964 €
2027	680 671 €	1 353 964 €
2028	680 671 €	1 353 964 €

La qualité de commune-membre de Saint-Nazaire Agglomération implique 2 catégories de péréquation. La première, d'ordre national et obligatoire, prend la forme d'une dépense car la communauté d'agglomération et ses 10 communes membres abondent le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). La seconde, locale et facultative, concerne la dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette recette au profit des communes a connu depuis 2014 une importante évolution puisque l'enveloppe historique a été complétée d'une enveloppe variable dite « FPIC » et d'une enveloppe annuelle supplémentaire de 5 M€.
Pour la période 2017-2020, la DSC a de nouveau été abondée d'une enveloppe annuelle de 3 M€.
A compter de 2024, une enveloppe supplémentaire de 1 M€ a été créée et répartie en 2 sous-enveloppes, une d'un montant de 400 K€ pour les communes disposant de dispositifs de recueil (passeport et carte nationale d'identité), soit 40 K€ par DR, et l'autre de 600 K€ répartie selon les critères habituels.
Depuis 2025, les subventions d'attractivité sont désormais intégrées dans la DSC (442 K€, dont près d'un quart pour Pornichet avec 99 K€).
Pour 2027 et 2028, c'est le montant notifié de la DSC en 2026 qui est reconduit (1 354 K€).
Quant au FPIC, le montant de la contribution 2026 a été dupliqué en 2027 et 2028 (450 K€).



Saint-Nazaire Agglomération participe également aux recettes d'investissement de Pornichet avec l'attribution de fonds de concours
De plus, compte tenu des autres programmes de la municipalité relatifs aux mobilités douces, des demandes de financements seront systématiquement formulées auprès de Saint-Nazaire Agglomération pour les prochaines années.

Les relations avec Saint-Nazaire Agglomération prennent aussi la forme de prestations mutualisées ainsi que de nombreux groupements de commandes afin d'optimiser les conditions financières des marchés publics.

B. Les relations financières avec les autres partenaires publics.

L'Etat et ses agences par l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds Vert est l'un des partenaires financiers les plus importants de la commune. A titre d'illustration, Pornichet a notamment bénéficié de 700 K€ pour la rénovation de son patrimoine balnéaire (postes de secours et front de mer), près de 500 K€ au titre de la mutation du système de desserte énergétique du groupe scolaire du Pouligou ou encore plus 123 K€ pour l'extension du groupe scolaire Gambetta et l'aménagement des cours d'école, 108 K€ au titre du dispositif des maires bâtisseurs et 150 K€ pour le CTM, soit plus de 1,5 M€ de subventions d'investissement.
La commune sollicitera à travers les appels à projets différentes actions identifiées dans le CRTE (contrat de réussite pour la transition écologique).

La région des Pays de la Loire peut financer différentes opérations d'investissement comme elle l'a fait ces dernières années avec le cœur de ville ou l'extension du groupe scolaire Gambetta (130 K€). Elle est aussi l'autorité gestionnaire des fonds européens pour lesquels 164 K€ sont fléchés pour le pumptrack.

Le conseil départemental de Loire-Atlantique a élaboré un dispositif financier intitulé « Soutien aux territoires ».
La commune de Pornichet a présenté le front de mer pour lequel 0,7 M€ ont été notifiés dans le contrat intercommunal signé entre Saint-Nazaire Agglomération et le conseil départemental. Cette somme sera sollicitée en 2026 pour un versement probable en 2027.

La **CAF** est un partenaire important de la commune puisque la petite enfance et les temps périscolaires font l'objet d'un soutien financier d'environ 818 K€ / an. A la demande de la CAF, une convention territoriale globale (CTG) a été conclue à l'échelle intercommunale. Cette convention qui fixe des objectifs au niveau du territoire, cumulée à la hausse de fréquentations des structures et à la revalorisation nette des prestations de service décidée à la suite de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion signée par la CNAF et l'Etat, a permis d'améliorer le niveau des financements reçus de la CAF.
Certains projets d'investissement peuvent être également financés comme la création de 5 places supplémentaires pour la crèche des Dauphins (300 K€) ou la végétalisation de cour d'écoles.

TE44 participera à hauteur d'environ 200 K€, via le fonds chaleur, au financement du système de desserte énergétique du groupe scolaire du Pouligou. L'achat de l'électricité et du gaz passe par un groupement de command piloté par TE44 permettant de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Les perspectives budgétaires et financières

I. La mise en œuvre du programme approuvé par les pornichétins.

Le plan pluriannuel d'investissement a été construit autour des 8 thématiques issues du programme municipal de « Pornichet avant tout » approuvé par les Pornichétins lors des élections municipales de mars 2026.
D'un montant de plus de 26,7 M€ sur les exercices 2027 et 2028, ce programme s'articule autour de quatre grandes priorités qui traduisent les ambitions du mandat pour la commune.

A. Préserver le cadre de vie, réussir la transition écologique et développer les mobilités.

La préservation du cadre de vie et la transition écologique constituent les priorités de l'action municipale. Elles se traduisent par des interventions sur les espaces naturels et paysagers, les plages, les bâtiments communaux et les espaces publics.

Une enveloppe importante sera ainsi consacrée à l'amélioration des mobilités et à la requalification des espaces urbains. Une autorisation de programme dédiée aux aménagements urbains et à la mobilité a vocation à être créée pour ces prochaines années. Un montant de 7,3 M€ a ainsi été identifié pour 2027 et 2028. Cette AP, dont le contenu sera détaillé plus précisément dans un second temps, regroupera les opérations d'effacements de réseaux, de mobilités structurantes, d'aménagements urbains, d'entretien de la voirie et d'éclairage public.
Cette AP permettra notamment de poursuivre les interventions sur la voirie et les cheminements, avec l'objectif de sécuriser les déplacements piétons et cyclables et de mieux partager l'espace public entre les différents usages tout en intégrant une dimension paysagère dans ces aménagements.

La transition écologique trouvera également une traduction concrète dans les aménagements paysagers et la préservation de la biodiversité. La programmation prévoit notamment la requalification des massifs, la préservation des espaces naturels dunaires, la reconstitution de mares, la création d'îlots de fraîcheur et d'ombrières ainsi que la poursuite de des aménagements paysagers.
Ces opérations seront complétées par des interventions sur les chemins pédestres et la gestion de l'eau, avec la volonté de renforcer la place de la nature en ville et d'adapter progressivement les espaces publics aux évolutions climatiques.
Près de 500 K€ sont ainsi prévues pour ces actions.

Avec près de 1 M€, plusieurs opérations contribueront à améliorer le confort thermique et la performance énergétique des bâtiments communaux. Elles concernent notamment la médiathèque, et les écoles Gambetta et Pouligou. Le renouvellement de certaines installations de ventilation, de chauffage et de production énergétique participe de cette même démarche.
Une enveloppe complémentaire annuelle de 425 K€ est prévue pour l'entretien des bâtiments et les économies d'énergies.
Aussi, une enveloppe prévisionnelle de 100 K€ a été fléchée sur 2028 pour lancer les premières études relatives à la rénovation énergétique du complexe sportif Aubry/Prieux.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la qualité des espaces littoraux. Près de 750 K€ seront consacrés à l'aménagement des descentes de plages et des platelages dans le cadre du plan plages. Ces interventions seront complétées par des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux et des postes de secours, ainsi que par des opérations de nivellement et d'entretien des plages.
Enfin, le réaménagement du front de mer (260 K€) se poursuivra également sur la période avec la sécurisation de la place des Océanides et le solde des travaux comme les entretiens paysagers.

Au total, ce premier ensemble représente près de 11,5M€ d'investissements sur 2027 et 2028.

B. Faciliter l'accès au logement, renforcer les solidarités et garantir la sécurité des habitants.

L'attractivité de Pornichet repose notamment sur sa capacité à accueillir de nouveaux habitants dans un cadre urbain maîtrisé et équilibré. La commune entend poursuivre sa politique foncière afin de disposer des moyens nécessaires pour favoriser l'accès au logement.
À ce titre, une enveloppe de 3,6 M€ est inscrite sur les deux prochaines années au titre des acquisitions et interventions foncières. Cette capacité d'intervention permettra à la collectivité de saisir les opportunités qui se présenteront à elle et de maîtriser davantage les conditions du développement urbain.
Cette politique s'inscrit dans la volonté de favoriser l'installation des jeunes ménages et de répondre aux besoins de logements des différentes catégories de population.

Le développement des services à la population constitue un autre volet important de cette thématique. La programmation prévoit notamment la construction d'une maison d'assistantes maternelles aux Forges, avec une enveloppe de 448 K€ sur les deux exercices. Cette opération contribuera à renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur Pornichet.
La commune poursuivra également les investissements en faveur des équipements et des services destinés aux familles, avec notamment des interventions concernant les Petits Matelots et l'école du Pouligou.

La solidarité et l'accompagnement des habitants à chaque étape de la vie passent aussi par l'amélioration de l'accessibilité des équipements et des espaces publics. Des crédits seront ainsi consacrés à la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie (Ad'Ap).

La tranquillité publique demeure une préoccupation importante. La commune poursuivra le développement de la vidéoprotection, avec une enveloppe de 100 K€ sur les deux exercices, afin de renforcer les moyens de surveillance et de prévention.

Au total, ce deuxième ensemble mobilisera près de 4,32 M€ d'investissements sur 2027 et 2028.

Enfin, la Ville entend maintenir ses moyens pour le fonctionnement de services à la population de qualité. Le BP 2027 tiendra compte de l'évolution des effectifs scolaires pour les budgets de fonctionnement alloués aux écoles (ex. crédits de fournitures, transports…) et maintiendra sa contribution pour le CCAS.

C. Moderniser les équipements publics et renforcer l'attractivité économique, balnéaire, sportive et culturelle de Pornichet.

La qualité des équipements publics contribue directement à l'attractivité de Pornichet et à la qualité des services proposés aux habitants. Leur modernisation constitue donc un axe important de la programmation d'investissement.

Plusieurs équipements sportifs feront également l'objet d'interventions significatives. La programmation prévoit notamment la rénovation et le renforcement du Ninon Tennis Club, avec 800 K€ sur la période.
L'offre sportive sera par ailleurs développée et diversifiée grâce à plusieurs opérations nouvelles. Avec d'une part la plaine sportive, et notamment le pump track, le skate-parc et les modules de street workout (960 K€) et d'autre part la création d'un dojo, d'une salle de forme et d'un mur d'escalade représente une enveloppe de 2,2 M€ sur les deux exercices pour un projet estimé à 3 M€. L'année 2027 sera consacrée aux études.
Ces projets seront complétés par l'aménagement d'un boulodrome (600 K€ en 2028), la création d'une base nautique au niveau du port d'échouage (études en 2028), ainsi que par différentes interventions sur les équipements sportifs existants.

La valorisation de l'économie locale et l'animation de la ville constituent également des objectifs importants. La commune prévoit notamment l'aménagement de l'office de tourisme, avec une enveloppe de 420 K€ sur les deux exercices. Cet équipement participe à l'accueil des visiteurs et à la valorisation de la destination Pornichet.

Les équipements culturels et de proximité bénéficieront également de plusieurs opérations, notamment l'aménagement de la ludothèque (350 K€ en 2028).
Ces investissements contribueront à diversifier les activités proposées aux habitants et à renforcer l'offre culturelle et d'animation tout au long de l'année (Renc'Arts, meeting aérien, expositions, festival de bandes dessinées, …).

Au total, ce troisième ensemble représente près de 5,5 M€ d'investissements sur 2027 et 2028.

D. Conserver une gestion saine, responsable et rigoureuse de la municipalité.

La mise en œuvre du programme municipal repose également sur une gestion rigoureuse des ressources de la collectivité et sur la préservation de son patrimoine et concerne aussi bien le fonctionnement que l'investissement de la collectivité
Le projet du nouveau Centre Technique Municipal rentre parfaitement dans cette logique. Cet équipement permettra de regrouper sur un seul site les services techniques. Cette rationalisation générera des économies, optimisera la gestion des matériels et offrira de meilleures conditions de travail aux agents. 2,7 M€ seront inscrits en 2027/2028 pour une dépense prévisionnelle globale de 8,9 M€ conformément à l'autorisation de programme ouverte lors du vote du BP 2025 pour suivre ce projet.

Cette exigence se traduit aussi par la poursuite de la modernisation des moyens matériels des services municipaux. La conversion progressive de la flotte de véhicules vers des motorisations moins polluantes sera poursuivie, avec une enveloppe de 480 K€ sur les deux exercices.
Des crédits seront également consacrés au renouvellement des matériels techniques, des équipements informatiques et des logiciels nécessaires au fonctionnement des services.

L'entretien et la mise aux normes du patrimoine communal constituent un autre volet de cette gestion responsable. La programmation prévoit notamment des travaux de rénovation des sous-sols et des archives de l'hôtel de ville, ainsi que des opérations de contrôle d'accès aux bâtiments communaux (590 K€ sur 2 ans).

La gestion rigoureuse de la collectivité concerne également la maintenance des espaces publics et l'équipement des services municipaux (matériels et logiciels informatiques, équipements sportifs, …) pour lesquels des enveloppes ont été définies et représentent 1,6 M€ sur les 2 prochaines années.

Ce sont ainsi 5,4 M€ d'investissement qui sont identifiés pour la période 2027et 2028.

E. Les grands projets suivis en autorisation de programme.

Conformément au règlement budgétaire et financier, le ROB est l'occasion de présenter la situation des autorisations de programme :

			2026				2027 et suivants	
	Montant de l'AP	Payé au 31/12/2025	CP de l'exercice 2026	Paiements au 09/11/2026	Projection de paiements à intervenir d'ici le 18/12/2026	Soit paiement sur toute l'année 2026	Estimations des dépenses 2027	Estimations des dépenses après 2027
Cœur de ville	8 636 576,00 €	8 050 953,65 €	585 622,35 €	431 194,29 €	5 000,00 €	436 194,29 €	130 000,00 €	- €
Front de mer	22 000 000,00 €	20 046 082,25 €	538 000,00 €	224 342,64 €	53 000,00 €	277 342,64 €	220 000,00 €	1 445 917,75 €
Hippodrome	4 494 816,00 €	78 857,32 €	100 000,00 €	5 230,00 €	1 000,00 €	6 230,00 €	315 000,00 €	4 090 958,68 €
CTM	8 900 000,00 €	1 938 579,36 €	5 782 000,00 €	3 236 023,60 €	1 000 000,00 €	4 236 023,60 €	2 626 000,00 €	53 420,64 €

En fonction des factures réellement payées en novembre et décembre 2026, les crédits de paiements 2027 pourront être ajustés au stade du budget primitif 2027.

II. Les ressources fiscales.

La commune de Pornichet a la particularité de disposer de ressources fiscales importantes puisqu'elles représentent plus de 85 % de ses produits de fonctionnement. Cette situation est due aux impôts locaux mais aussi à d'autres recettes fiscales comme les droits d'enregistrement ou le prélèvement sur le casino.

A. Le maintien des taux des impôts locaux.

Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale, la commune perçoit l'ensemble de la taxe foncière (parts communale et départementale) pondérée par un coefficient correcteur de 92,1247 % ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'évolution du produit fiscal attendu pour 2027 ne reposera que sur la seule variation des bases puisque la municipalité ne souhaite pas recourir à une augmentation des taux.
Depuis 2018, ce coefficient correspond au niveau d'inflation (IPCH) constaté entre le mois de novembre *n-1* et *n-2*, étant précisé que ce taux ne pourra pas être négatif.
Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 2027 : 3,00 %,
- 2028 : 1,50 %.

La dernière publication de l'INSEE relative à l'IPCH, soit pour le mois d'octobre 2026[3], affichait un niveau de 3,70 %. Cette hypothèse de hausse de 3,00 % pourra être ajustée au stade du budget primitif 2027.

La seconde variation qui s'applique aux bases est l'évolution physique, c'est-à-dire les nouvelles bases créées sur le territoire pornichétin. Au titre des hypothèses retenues et compte tenu des variations constatées des années précédentes, ces évolutions physiques ont été anticipées :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0,25 % en 2027 et 2028,
- Pour la taxe foncière : 1,30 % en 2027 et 2028,

Le produit fiscal attendu intègre la majoration de 60 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires générant un produit supplémentaire de 1 760 K€ sur 2027.

Compte tenu de ces éléments, les bases prévisionnelles 2027 et 2028 seraient les suivantes :

	Base Taxe d'habitation	*Dont bases TH soumises à majoration*	% annuel d'évolution	Base Taxe foncière bâtie	% annuel d'évolution	Base Taxe foncière non bâtie	% annuel d'évolution	Coefficient de revalorisation
2014	39 574 704		1,65%	26 370 567	2,84%	65 922	-0,46%	0,90%
2015	41 369 982		4,54%	27 228 987	3,26%	74 389	12,84%	0,90%
2016	41 574 714		0,49%	27 644 871	1,53%	74 345	-0,06%	1,00%
2017	42 280 455		1,70%	28 052 961	1,48%	64 163	-13,70%	0,40%
2018	43 439 854		2,74%	28 859 934	2,88%	63 856	-0,48%	1,20%
2019	44 216 682		1,79%	29 689 827	2,88%	69 608	9,01%	2,20%
2020	44 718 077		1,13%	30 559 963	2,93%	80 150	15,14%	1,20%
2021	20 075 183	*18 854 350*	-55,11%	30 969 140	1,34%	91 601	14,29%	0,20%
2022	20 718 264	*19 474 694*	3,20%	32 291 312	4,27%	103 018	12,46%	3,40%
2023	22 901 751	*21 574 253*	10,54%	34 776 513	7,70%	109 110	5,91%	7,10%
2024	23 293 425	*21 989 004*	1,71%	36 196 304	4,08%	103 540	-5,10%	3,90%
2025	21 939 613	*20 564 949*	-5,81%	37 336 496	3,15%	91 587	-11,54%	1,70%
2026	22 219 813	*20 964 779*	1,28%	38 113 618	2,08%	73 221	-20,05%	0,80%
2027	22 941 957	*21 646 134*	3,25%	39 752 504	4,30%	75 418	3,00%	3,00%
2028	23 343 441	*22 024 942*	1,75%	40 865 574	2,80%	76 549	1,50%	1,50%

Le produit attendu pour la THRS est de 4 868 K€ en 2027 et de 4 954 K€ en 2028 dont 1,78 M€, en moyenne, issus de la majoration. Il est rappelé que cette dernière recette a vocation à financer des actions pour favoriser l'accueil de jeunes ménages et de faciliter l'accès aux logements pour les travailleurs, notamment.
Quant à la TFB, il est de 12 697 K€ en 2027 et de 13 052 K€ en 2028. Ce produit fiscal correspond à l'application aux bases fiscales du taux référence correspondant au cumul des taux communal (19,67 %) et départemental (15 %) pondéré par un coefficient correcteur de 92,1247 % ayant pour objectif de neutraliser l'impact financier de la réforme fiscale.
La TFNB attendue est quant à elle de 35 K€ par an.
Pour 2027, le produit fiscal projeté, hors rôles supplémentaires et complémentaires et TLVH, s'élèverait donc à 17 600 K€.

[3] Publication « Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - octobre 2026 »

B. Les autres recettes fiscales.

La commune dispose de 4 autres recettes fiscales importantes.
Le produit des jeux du casino, fortement affecté en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, a progressivement retrouvé un niveau d'activité plus conforme aux tendances observées avant cette période, sans toutefois atteindre les niveaux enregistrés avant crise.
Pour l'exercice 2026 et compte tenu des chiffres connus à ce jour, il est proposé de retenir une recette prudente de 1 400 K€, montant réévalué à 1 500 K€ en 2027. À compter de 2028, la prévision est portée à 1 940 K€, traduisant l'objectif d'obtenir, dans le cadre de la future délégation de service public (DSP), des conditions de reversement plus favorables pour la commune.

Hors part additionnelle reversée au CD 44, la taxe de séjour collectée en 2025 s'est élevée à 800 K€ et est estimée à hauteur de 795 K€ pour 2026, soit l'inscription budgétaire.
En lien avec les évolutions tarifaires, les sommes anticipées pour 2027 et 2028 sont respectivement de 811 et 827 K€. Ces sommes s'entendent hors taxe additionnelle de 10 % votée par le conseil départemental et qu'il appartiendra à la commune de collecter puis de reverser au CD 44.

Les droits d'enregistrement ont connu une dynamique particulièrement favorable entre 2013 et 2021, culminant à un niveau historique supérieur à 2,5 M€. Les encaissements constatés au titre de l'exercice 2025 ont atteint 2 041 K€.
Pour 2026, la recette projetée est de 1 750 K€ et pour les exercices 2027 et 2028, la prévision est ajustée à 1 700 K€ par an.

Les autres recettes fiscales, comme la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est prévue à hauteur de 425 K€ en 2027 et 429 K€ en 2028.
Depuis 2023 la commune de Pornichet, comme 12 autres communes du littoral, perçoit la taxe sur les éoliennes en mer. Le montant estimé de cette recette est de 373 K€ en 2027 et 377 K€ en 2028.
Ces 2 dernières recettes n'ont toujours été notifiées pour cette année 2026.

La mise en œuvre en 2027 de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation constituera une nouvelle source de recettes fiscales pour la commune. A ce jour son rendement demeure toutefois difficile à apprécier avec précision puisque les estimations communiquées par les différents organismes de référence présentent des écarts significatifs, compris entre 128 K€ et 292 K€. Dans une logique de prudence budgétaire, il a été retenu l'hypothèse basse de 128 K€. Il convient néanmoins de souligner que ces évaluations ont été établies sur la base des taux minima prévus par la réglementation. La commune disposera, le cas échéant, de la faculté de majorer ces taux dans les limites autorisées, ce qui pourrait conduire à une augmentation sensible du produit effectivement perçu.

Enfin, les montants 2027 et 2028 liés aux reversements des jeux en ligne et des paris hippiques sont reconduits à hauteur de la somme encaissée en 2026 soit 275 K€.

III. Les dépenses de fonctionnement.

A. Des charges à caractère général en cohérence avec les choix de la ville.

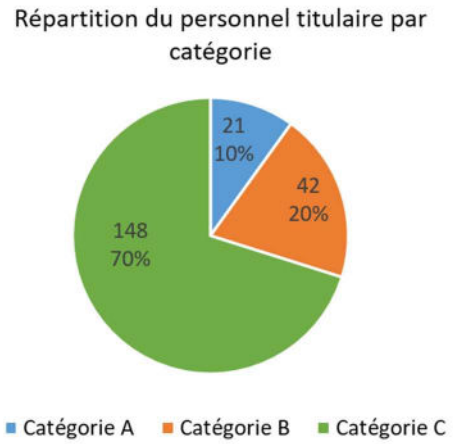
Le plan de progrès des services a permis de réaliser de très fortes économies depuis 2014. Les charges à caractère général sont ainsi passées de 4 132 K€ en 2013 à 3 421 K€ en 2019, année de référence avant la crise sanitaire.
Au vu du contexte économique, une telle évolution est désormais impossible pour maintenir un niveau de service public équivalent.
Pour les énergies (gaz et électricité), après le pic de dépenses budgétaires de 2023, les économies d'énergies déployées par la municipalité (éclairage public, travaux de rénovation énergétique, GMI et panneaux photovoltaïques comme au groupe scolaire du Pouligou, Gamebtta et nouveau CTM …) permettent de diminuer ce poste (- 37 K€).
A l'inverse, des décisions ont pour effet d'augmenter les dépenses (plus de 50 K€) comme le tri sélectif des corbeilles sur la voie publique et les hauts de plages ou bien encore l'augmentation des surfaces végétalisées à entretenir (front de mer et cœur de ville, notamment).
S'agissant de l'alimentation durable (restauration municipale et portage de repas), les crédits budgétaires consacrés à ce service illustrent l'ambition de la commune. En effet, la cuisine centrale municipale, qui produit quotidiennement près de 700 repas et bénéficie de la mention sanitaire maximale « Très satisfaisant » à l'issue des contrôles officiels, constitue un équipement essentiel au service de la qualité alimentaire et de la sécurité des repas proposés aux enfants et aux personnes âgées.
La mutualisation de l'entretien de nos véhicules avec la ville de Saint-Nazaire se traduit par une augmentation des charges à caractère général (+ 20 K€).
Le festival de bandes dessinées « Pornichet Déam'Bulles », étant organisé tous les 2 ans, générera des inscriptions budgétaires sur 2027 (+ 45 K€).
Enfin, l'animation de la ville par des rendez-vous culturels et festifs ainsi que la valorisation de l'engagement des citoyens et des bénévoles à travers la création d'un événement annuel se traduiront par l'inscription de 160 K€ de crédits supplémentaires.

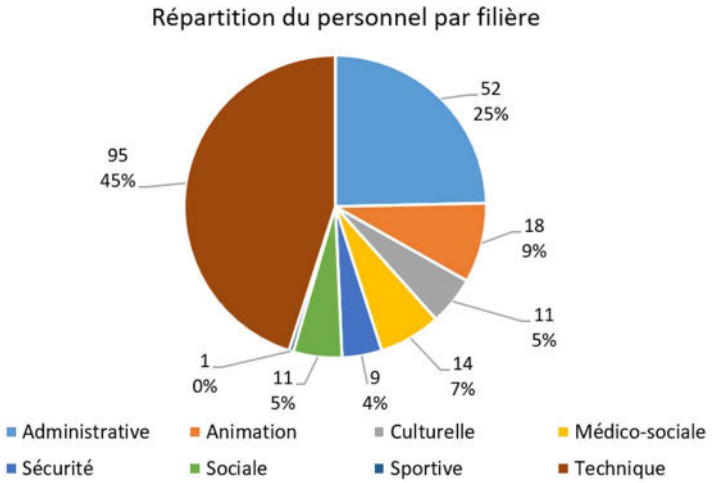
La commune de Pornichet, comme elle le fait depuis 2014, poursuivra ses efforts d'optimisation afin de limiter la hausse des charges à caractère général.

B. Une progression de la masse salariale principalement imputable aux décisions nationales.

Depuis la mise en œuvre du plan de progrès des services, les mesures prises en matière de pilotage des effectifs ont permis de maîtriser l'évolution de la masse salariale. Par exemple lors du départ d'un agent (mutation ou retraite), les conditions de son remplacement sont examinées dans le cadre d'une procédure d'arbitrage de postes.
Ainsi cette démarche, accompagnée de nouvelles organisations et d'une augmentation du temps de travail, a permis de limiter les forts impacts des mesures nationales décidées par le gouvernement (point d'indice, revalorisation de grilles, hausses de cotisations…).

Au 31 décembre 2025 les effectifs de Pornichet présentaient les caractéristiques suivantes :





De manière classique pour une commune, les effectifs de catégorie C sont les plus nombreux (70 %) et la filière technique représente un peu moins de la moitié des agents.

Pour 2025 les dépenses de personnel des agents titulaires se sont établies de la façon suivante :

Nature de la dépense (hors cotisations)	**Montant 2025**
Traitements indiciaires	5 009 035,96 €
Régimes indemnitaires	1 651 247,95 €
NBI/SFT/indemnité de résidence	267 121,87 €
Heures supplémentaires	100 125,05 €
Total	**7 027 530,83 €**

Concernant les avantages en nature, aucun agent n'est logé pour nécessité absolue de service.
Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les fonctionnaires évoluent sur une base annuelle de 1 607 heures depuis le 1er janvier 2022. En effet, c'est à la suite des négociations avec les organisations syndicales que le conseil municipal, en avril 2021, a fixé les nouvelles modalités du temps de travail des agents de la collectivité pour que celui-ci soit de 1 607 heures annuelles.

La masse salariale 2026 devrait être proche de 12 440 K€.
Sur l'année 2027, une augmentation de l'ordre de 2,9 %, soit environ 360 K€, est à prévoir en comparaison de la projection de réalisation 2026.
La nouvelle hausse de la part patronale de la CNRACL explique à elle seule plus de 40 % de cette hausse (150 K€). La revalorisation du SMIC représenterait quant à elle 58 K€.
L'organisation des élections présidentielles et par anticipation celle des élections législatives en 2027 a été provisionnée à hauteur de 13 K€.
Cette évolution de la masse salariale s'explique également par d'autres décisions subies comme le glissement vieillesse technicité (11 K€).
Enfin, le dernier facteur d'explication est à rapprocher des mouvements de personnel.
Pour 2028, une hypothèse de 13 152 K€ de dépenses est prévue intégrant notamment la 4ème et dernière hausse de cotisation CNRACL (160 K€) et une enveloppe prévisionnelle de 192 K€ pour couvrir le GVT et d'éventuelles mesures salariales imposées notamment par l'Etat.

C. La commune soutient les associations et les services publics.

La commune de Pornichet apporte un soutien financier important aux associations : une enveloppe prévisionnelle de 400 K€ a été identifiée pour financer les associations culturelles, sportives, citoyennes, scolaires ou bien sociales.
Cette collaboration n'est pas exclusivement monétaire puisque les services municipaux apportent une aide logistique et matérielle importante et appréciée.

La commune contribue également au fonctionnement des écoles privées. En effet, ces dernières doivent être subventionnées avec toutefois deux limites. La subvention par enfant doit être équivalente au coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune mais ne doit pas être supérieure au coût réel par élève des écoles privées. Pour 2027 et 2028, il est prévu de verser une contribution financière de 243 K€ par an aux écoles privées (252 K€ en 2026).
De manière générale, la commune entend poursuivre et renforcer son engagement en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes, en veillant à proposer un parcours éducatif cohérent et des services de proximité de qualité, depuis la petite enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte. Cette ambition se traduira notamment par le développement des capacités d'accueil du jeune enfant, avec la création d'une deuxième maison d'assistantes maternelles aux Forges (cf. supra), la poursuite des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que par la consolidation des dispositifs favorisant l'autonomie et la participation des jeunes, notamment à travers la création d'un conseil municipal des jeunes.

Après avoir utilisé son excédent de fonctionnement des années antérieures pour équilibrer son budget, le CCAS a vu sa contribution augmenter en 2022 pour être portée à 145 K€. Afin de maintenir les moyens d'action et d'intervention du CCAS auprès des plus fragiles, cette participation sera maintenue en 2027 et 2028.
La commune souhaite conforter sa politique de solidarité et d'accompagnement des habitants, en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles et au maintien du lien social. Cette orientation se traduira notamment par le développement des dispositifs d'action sociale, la mise en place d'un service de restauration à destination des personnes isolées et la poursuite des actions favorisant l'inclusion professionnelle, notamment en lien avec la cuisine centrale municipale. Une attention particulière sera également accordée aux aînés. La commune entend ainsi poursuivre et développer les nombreuses initiatives déjà proposées en leur direction, parmi lesquelles la Semaine bleue, organisée chaque année en octobre, le Bal gourmand, ainsi que les dispositifs de prévention et d'accompagnement lors des épisodes de canicule ou de grand froid.
Les actions intergénérationnelles contribueront également à favoriser les échanges et la participation des seniors à la vie locale.
Ces initiatives s'inscriront dans une démarche plus globale, avec l'engagement du processus « Ville amie des aînés », destiné à mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées dans les politiques municipales, à favoriser leur autonomie et à lutter contre l'isolement.

La commune de Pornichet est membre de plusieurs organismes de regroupement (parc de la Brière, …) et doit à ce titre verser des contributions. Avec la sortie définitive du SIVU de l'aérodrome en 2023, ce poste de dépenses a affiché une baisse malgré des sollicitations plus importantes de certains syndicats. Ainsi la dépense prévisionnelle 2027 devrait être proche de celle de 2026 (87 K€).

Deux contributions importantes seront versées en 2027 et 2028. L'une au budget annexe Quai des arts pour 550 K€ et l'autre de 610 K€ à la SPL Pornichet, la Destination pour la mise en valeur des missions d'office du tourisme et d'exploitation du centre des congrès.
Pour la participation au budget annexe Quai des arts, celle-ci sera affichée à 550 K€ au BP 2027 et pourra être minorée au cours de l'exercice 2027 après la reprise de résultats 2026 au stade du budget supplémentaire 2027 (BS), comme cela a été fait les années précédentes.

Malgré sa politique volontariste en matière d'habitat social et après avoir effacé 5 exercices de prélèvements SRU, depuis 2024 la commune de Pornichet a dû s'acquitter de nouveau de ce prélèvement.
Par prudence, une pénalité de carence est anticipée pour les années suivantes avec une dépense d'environ 700 K€ par an sur 2027 et 20278. Toutefois, compte tenu des actions en faveur de la production de logements sociaux entreprises par la commune, des dépenses déductibles viendront minorer ces prélèvements pour les porter à environ 485 K€ par an sur la période 2027/2028 (moins-value pour la vente liée à la résidence intergénérationnelle et subventions foncières).

Malgré l'apparition de nouvelles contraintes pesant sur les finances communales, notamment la mise en œuvre de la contribution progressive à l'effort budgétaire, la diminution anticipée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la poursuite de la hausse des cotisations à la CNRACL, les équilibres financiers de la collectivité devraient demeurer globalement préservés sur la période.

Il est rappelé que certains développements contenus dans ce rapport d'orientations budgétaires peuvent être actualisés et intégrés dans le budget primitif 2027 (évolution du PLF, notifications, décisions gouvernementales, …).

Les grands équilibres

I. Une épargne brute solide malgré un contexte contraint.

Il existe trois indicateurs essentiels pour évaluer la situation financière d'une collectivité :

- **L'épargne brute** : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions, et les dépenses réelles de fonctionnement dont les charges financières. Cet indicateur retrace la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur sa section de fonctionnement.
- **L'épargne nette** : il s'agit de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur retrace la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens, afin de financer sa section d'investissement.
- **Encours de la dette / Epargne brute** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté au niveau d'épargne brute. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Compte tenu des hypothèses de fonctionnement évoquées dans la présente note, l'épargne brute de la commune de Pornichet atteindrait un niveau moyen d'environ 7 M€ en 2027 et 2028, ce qui constitue un niveau élevé pour une commune de cette strate de population. Pour 2026, l'épargne brute serait d'environ 6,9 M€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de Gestion	**22 309 051**	**22 536 912**	**21 703 657**	**22 471 849**	**24 836 561**	**31 732 012**	**27 404 808**	**28 032 786**	**27 698 009**	**28 410 706**	**29 266 813**
Fiscalité	**18 805 398**	**18 884 853**	**17 932 664**	**19 313 653**	**21 789 679**	**22 878 101**	**23 487 027**	**24 136 998**	**24 147 559**	**25 269 826**	**26 178 098**
Dotations et participations	**2 063 425**	**1 997 691**	**2 573 366**	**1 603 162**	**1 422 211**	**1 781 476**	**1 738 305**	**1 538 180**	**1 402 750**	**1 268 000**	**1 202 513**
Produits des services	**1 097 707**	**1 122 762**	**898 962**	**1 139 569**	**1 220 535**	**1 509 871**	**1 557 449**	**1 694 704**	**1 792 000**	**1 642 000**	**1 655 322**
Autres recettes courantes	**155 601**	**171 774**	**138 985**	**168 265**	**191 795**	**5 233 176**	**244 137**	**338 226**	**170 700**	**160 880**	**160 880**
Autres recettes	**186 920**	**359 833**	**159 681**	**247 200**	**212 342**	**329 387**	**377 891**	**324 678**	**185 000**	**70 000**	**70 000**
Dépenses de Gestion *(retraitées des travaux en régie)*	**16 040 442**	**15 839 168**	**15 332 805**	**16 041 965**	**17 291 064**	**18 456 762**	**19 630 819**	**20 361 279**	**20 446 105**	**21 552 784**	**21 443 265**
Charges à caractère général	**3 408 896**	**3 420 928**	**3 089 307**	**3 292 190**	**3 768 317**	**4 155 391**	**4 282 024**	**4 520 892**	**4 682 000**	**4 892 000**	**4 944 840**
Frais de Personnel	**9 822 314**	**9 951 228**	**9 994 295**	**10 108 281**	**10 698 370**	**11 149 311**	**11 871 560**	**12 084 790**	**12 440 000**	**12 800 000**	**13 152 000**
Atténuation de produits	**584 274**	**605 326**	**604 110**	**578 333**	**623 914**	**943 782**	**1 326 708**	**1 642 695**	**1 174 105**	**1 581 784**	**1 067 425**
Autres charges de gestion courante	**1 435 422**	**1 096 589**	**994 082**	**969 206**	**1 037 493**	**2 266 998**	**2 257 839**	**2 246 126**	**2 335 000**	**2 449 000**	**2 449 000**
Charges financières hors intérêt de la dette	**- 12 534**	**- 26 257**	**- 10 799**	**- 8 782**	**39 579**	**- 1 339**	**14 326**	**- 19 038**	**- 10 000**	**10 000**	**10 000**
Charges exceptionnelles	**1 000 308**	**990 087**	**858 343**	**1 293 456**	**1 323 041**	**14 681**	**1 251**	**9 639**	**15 000**	**15 000**	**15 000**
Provision				**7 000**		**1 333**	**75 803**	**75 000**	**10 000**	**5 000**	**5 000**
Epargne de Gestion*	**6 268 609**	**6 697 744**	**6 370 852**	**6 429 884**	**7 545 497**	**13 275 250**	**7 773 989**	**7 671 507**	**7 251 904**	**6 857 922**	**7 823 548**
Intérêts de la dette	357 308	320 160	251 071	226 975	196 467	238 000	359 996	452 364	401 765	356 362	445 708
Epargne brute	**5 911 301**	**6 377 584**	**6 119 782**	**6 202 909**	**7 349 030**	**13 037 251**	**7 413 993**	**7 219 143**	**6 850 138**	**6 501 560**	**7 377 840**
Capital remboursé	1 527 707	1 388 193	1 392 786	1 508 475	1 550 984	1 998 096	2 219 954	2 266 998	2 051 736	1 603 831	1 547 791
Epargne nette	**4 383 594**	**4 989 391**	**4 726 996**	**4 694 434**	**5 798 046**	**11 039 155**	**5 194 039**	**4 952 145**	**4 798 403**	**4 897 729**	**5 830 049**

L'épargne nette importante est de nature à limiter le recours à l'emprunt pour financer les plus de 26,5 M€ de dépenses d'investissement projetées sur 2027 et 2028.

II. Un niveau d'endettement contenu.

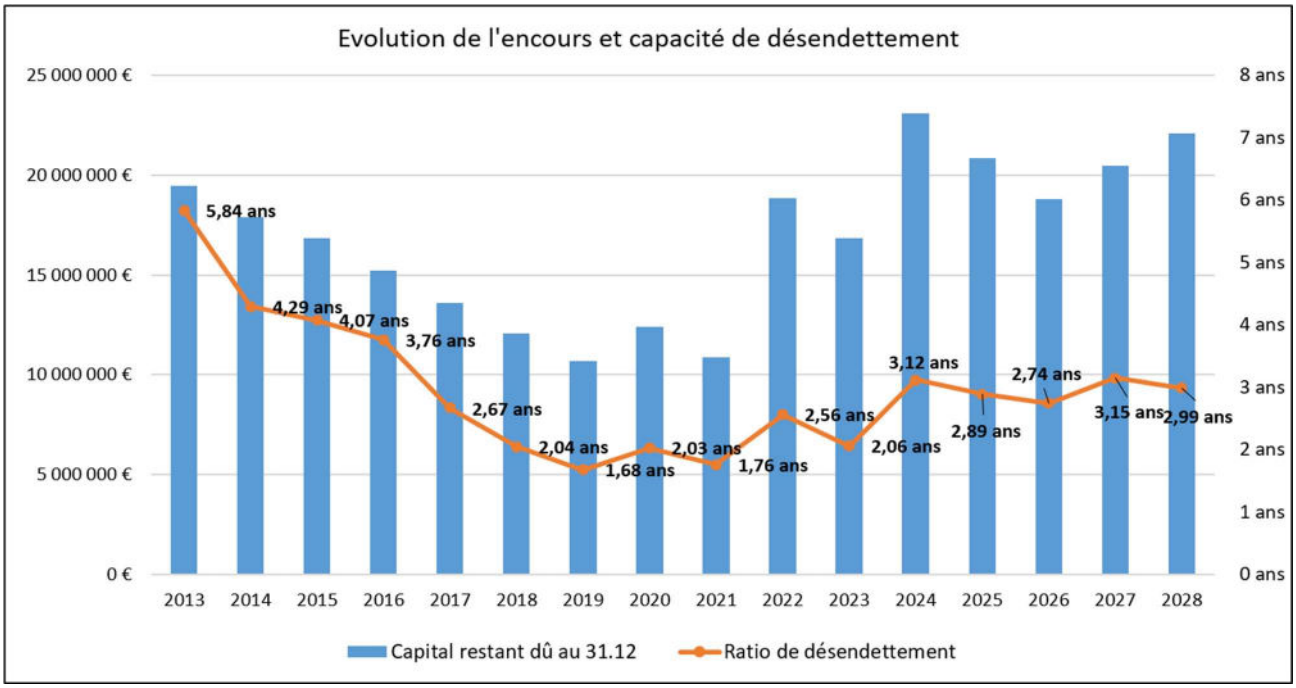
Au 31 décembre 2026, l'encours de dette de la commune sera de 18,8 M€, soit une diminution nette du stock de dette de 2,1 M€ par rapport à 2026.
Cet encours est sain puisque selon la charte Gissler il est composé à 97 % de produits classés 1A (dette à taux fixe et dette à taux variable) et de 3 % de produits 1B (prêt à barrière sur Euribor 12 Mois). Le risque financier lié à cet emprunt est faible puisque le capital restant dû est de de 320 K€ et la barrière fixée contractuellement à 5,75 % pour un index affichant 3,28 % début novembre 2026.
La commune a géré activement sa dette puisque les emprunts pouvant faire l'objet d'une optimisation ont été identifiés et renégociés. Pour autant, la commune reste attentive à de nouvelles opportunités. Par exemple, des remboursements provisoires ont été opérés sur les emprunts permettant cette possibilité. Ce sont plus de 55 K€ d'économies de frais financiers que la collectivité a su générer. Ces moindres dépenses viennent en complément des produits financiers liés aux placements effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie (95 K€ sur 2026 et 671 K€ sur la période 2023/2025).

Sur la période 2027/2028, la commune de Pornichet devrait emprunter environ 6,5 M€. Ce montant a été calculé sur la base de 26,6 M€ de dépenses d'investissement pour les 2 prochaines années.
Cette situation s'explique notamment de la façon suivante :

- L'autofinancement : 10,7 M€ (cumul des épargnes nettes 2027 et 2028),
- Des concours financiers (1,5 M€),
- Le produit des amendes de police (0,8 M€) …,
- Un FCTVA d'environ 3,2 M€ pour les 2 prochaines années compte tenu des dépenses d'investissement projetées,
- Les cessions immobilières : 0,4 M€,
- La taxe d'aménagement : 0,3 M€ cumulés sur les 2 prochaines années,
- Le résultat de clôture 2026 d'environ 3,2 M€ avant restes à réaliser et selon les hypothèses de taux de réalisation (et hors AMI port),

Compte tenu des recettes ainsi projetées, l'encours de dette au 31 décembre 2028 pourrait être de 22,1 M€. L'endettement net serait d'environ d'3,3 M€ entre les 31 décembre 2026 et 2028.
Quant aux frais financiers, ils s'élèveraient à 356 K€ en 2027 et 445 K€ en 2028.

Le ratio dette/épargne brute restera encore très performant puisqu'il devrait être d'environ de près de 3 ans au 31/12/2028. L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 avait identifié un seuil maximum de 12 ans à ne pas dépasser pour les communes.


Evolution de l'encours et capacité de désendettement
25 000 000 €
20 000 000 €
15 000 000 €
10 000 000 €
5 000 000 €
0 €
8 ans
7 ans
6 ans
5 ans
4 ans
3 ans
2 ans
1 ans
0 ans
5,84 ans
4,29 ans
4,07 ans
3,76 ans
2,67 ans
2,04 ans
1,68 ans
2,03 ans
1,76 ans
2,56 ans
2,06 ans
3,12 ans
2,89 ans
2,74 ans
3,15 ans
2,99 ans
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
Capital restant dû au 31.12
Ratio de désendettement

Le budget annexe Quai des arts

La commune ne dispose que d'un seul budget annexe dans lequel est individualisée l'activité « Quai des arts ».

L'organisation de spectacles, l'entretien du bâtiment et la rémunération des agents devraient générer des dépenses de fonctionnement d'environ 700 K€ en 2027, soit un montant supérieur à celui de 2026 (672 K€). Une augmentation de 2 % de ces dépenses est à anticiper sur 2028.
Pour ce qui est des recettes propres, elles proviennent pour l'essentiel de la billetterie, de la contribution du casino et des recettes de locations représentant un volume de ressources de 309 K€.
L'activité est donc déficitaire d'environ 394 K€ et justifie une contribution du budget principal de 550 K€, en effet cette dernière sert également à financer le solde des opérations d'amortissement pour 156 K€.
La contribution 2027 sera donc en hausse de 10 K€ et pourrait comme les années précédentes, dans le cadre de la reprise des résultats au stade du budget supplémentaire, être minorée.
Quant aux nouveaux investissements 2027, ils porteront sur des renouvellements et acquisitions de matériels (23 K€), l'éventuel renouvellement du véhicule de service (40 K€) ainsi que études et travaux (audit électrique, étude sur la signalétique du bâtiment et stores).
Pour 2028, le changement du système son devrait entrainer environ 150 K€ de dépenses d'investissement.
Pour 2028, une contribution de 550 K€ est projetée pour le budget annexe Quai des arts.